



contrat de connexion internet changer

Par **camouille**, le **14/05/2009** à **11:22**

Bonjour,

J'ai trouvé hasardeusement votre site et il se trouve qu'aujourd'hui je me pose certaines questions concernant un abonnement internet que j'ai contracté auprès de club-internet qui vient de fusionner avec le neuf et sfr. Dans mon contrat initial je n'ai aucun frais en cas de résiliation de contrat et aujourd'hui je suis harcelé par sfr le neuf pour que je change de contrat et ils me disent que si je ne change pas de ma propre volonté ils me changeront d'office. Est-ce légal je n'ai rien signé avec eux et ils changent les règles du jeu en milieu de partie. Je devrais donc payer si je souhaite changer de fournisseur d'accès la somme de 50€ chose que je trouve anormale. Je pense que si l'on est pas content d'un service on doit pouvoir en changer sans payer de supplément.

Que dois-je faire pour conserver mes avantages de club-internet?

Est-ce possible?

Merci de me conseiller.

Cordialement Egrefeuille carole.

Par **ardendu56**, le **14/05/2009** à **20:44**

camouille, bonsoir

Un contrat est un contrat. Signer le nouveau contrat vous ferait accepter les clauses. Ils ne peuvent modifier votre contrat sans votre signature.

Bien à vous.